

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau de
l'environnement et du
développement durable

Affaire suivie par :
Jean-Pierre VALIERE
Tél : 05 65 75 72 29
Fax : 05 65 75 72 29
Courriel : jean-
pierre.valiere@aveyron.
gouv.fr



Monsieur le président,

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation « Sites et Paysages » a examiné au titre de l'article L122-7, du code de l'urbanisme, lors de la séance du 4 juillet 2019, une étude de dérogation à la Loi Montagne. Cette étude concerne l'aménagement du Eco-hameau de la Gare sur la commune de Saint-Izaire.


Je vous informe que **la Commission a émis un avis favorable** à la dérogation loi montagne assorti des prescriptions suivantes :

- une nouvelle rédaction de l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) à préciser auprès des services de l'État est attendue dans l'objectif de s'assurer du respect du projet avec l'objectif premier de créer des logements. En ce sens la nature des activités autorisées et non autorisées dans le bâtiment en friche devra être formellement identifiée afin de permettre aux futurs riverains de prendre connaissance de cet environnement,
- les voiries, réseaux et équipements, feront l'objet d'une étude d'aménagement visant une intégration paysagère de qualité,
- une attention particulière sera également portée au traitement paysager et architectural des espaces et habitations de cette zone de manière à faire de ce site un espace de qualité.

Afin de répondre à ces différentes prescriptions, je vous invite à consulter dans les meilleurs délais le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du département pour vous accompagner dans cette réflexion et vous conseiller sur la ou les procédures à mettre en place (concours d'architecture avec équipe pluri-disciplinaire, architecte, paysagiste, concepteur, VRD).

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le président de la
Communauté de communes du Saint Affricain,
Roquefort, Sept Vallons
copie à :
Monsieur le maire de Saint Izaire
Monsieur le directeur départemental des territoires

Pour la préfète, par délégation
La secrétaire générale,

Michèle LUGRAND